



**Contrat :** MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE BTP  
**Numéro :** 113011518 L - MCE - 001

WELDING GROUP  
10 ALLEE CHARLES LAVERAN  
13270 FOS SUR MER

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE BTP**

**Attestation valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025**

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que WELDING GROUP est assuré(e) aux termes du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- METIER DE LA SERRURERIE - METALLERIE
- SERRURERIE METALLERIE
- METIER DE LA CHARPENTE ET STRUCTURE METALLIQUE
- CHARPENTE ET STRUCTURE METALLIQUE

*Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».*

Ce contrat garantit, dans la mesure des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'assuré(e) peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

<b>ÉVÈNEMENTS GARANTIS</b>	<b>MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf exception</b>
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE LIÉE À L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RÉCEPTION DE TRAVAUX :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 €
- Intoxication alimentaire	2 500 000 €

APRÈS LIVRAISON DE BIENS ET/OU RÉCEPTION DE TRAVAUX : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs  - Intoxication alimentaire EXCEPTION : - Dommages immatériels non consécutifs	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance  8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance  75 000 € limité à 75 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance

**La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré(e) a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement.**

Fait le 5 juin 2025  
Pour MAAF Assurances SA



Antoine Ermeneux  
Directeur général

#### MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé  
Entreprise régie par le code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z  
N° TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maafr

## ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

### PÉRIMÈTRE OU COMPLÉMENT DE VOS ACTIVITÉS

#### ○ METIER DE LA SERRURERIE - METALLERIE

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie à partir de métaux ferreux ou non ferreux ou en matériaux de synthèse à l'exclusion des charpentes métalliques.

Cette activité comprend :

- les bardages en matériaux autres que le bois, y compris avec mise en oeuvre par l'extérieur d'un isolant thermique et/ou phonique fixé mécaniquement,
- les fermetures, portes, volets et portails et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement de ces équipements,
- les systèmes d'ouverture et/ou verrouillage de menuiseries mobiles extérieures ou intérieures,
- les escaliers métalliques y compris avec incorporation de marches tous matériaux,
- les garde-corps, rampes, balustrades et mains courantes,
- les protections métalliques fixes ou ouvrantes contre le vol (rideaux, grilles, défenses passives), de verrières, marquises, oriels,
- les vérandas d'une portée maximum n'excédant pas 6 mètres, en métaux ferreux ou non-ferreux,
- les brises soleil métalliques,
- la réalisation de Pergolas couvertes, non-closes en tous matériaux, dénommées "bioclimatiques",
- les faux planchers ou planchers techniques,
- les clôtures et palissades en métaux ferreux ou non ferreux ou en matériaux de synthèse à l'exclusion de tous travaux de maçonnerie,

Ainsi que :

- l'application de protection contre les risques de corrosion,
- la mise en oeuvre des éléments de remplissage en produits verriers ou de synthèse pour un usage similaire, notamment Polycarbonates, Polyméthacrylates etc,
- la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation), acoustique et à la sécurité incendie,
- la fabrication, sans conception ni pose, d'éléments métalliques de renfort d'ouvrages de gros oeuvre d'une portée maximum n'excédant pas 6 mètres.

#### ○ METIER DE LA CHARPENTE ET STRUCTURE METALLIQUE

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend :

- la couverture par bac acier ou aluminium, plaques fibres-ciment, plaques plastique, et châssis divers lorsque ceux-ci sont directement fixés à l'ossature, y compris les gouttières,
- le bardage en matériaux autres que le bois, y compris avec mise en oeuvre par l'extérieur d'un isolant thermique et/ou phonique fixé mécaniquement,
- les supports de couverture ou d'étanchéité,
- la protection et traitement contre la corrosion,
- les travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- l'isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.